



LES ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Enseignements de Première Année Commune aux Études de Santé (PACES)

Cette première année est commune aux étudiants souhaitant poursuivre des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie ou de maïeutique et donne lieu à l'organisation de 4 concours distincts à la fin du second semestre avec la possibilité de s'inscrire à un ou plusieurs concours. Ces concours ouvrent également la possibilité d'accéder à l'un des trois cursus des métiers de la rééducation : ergothérapie, masso-kinésithérapie ou psychomotricité. La validation d'un des 4 concours de santé offre la possibilité de poursuivre dans un des cursus des métiers de la rééducation en fonction des choix du candidat et de ses résultats aux examens de l'année universitaire. A l'issue du premier semestre, des parcours de réorientations ou de remise à niveau seront proposés en cas de difficulté.

Le programme est constitué d'Unités d'Enseignements (UE) communes, spécifiques (UE Sp) et d'une UE complémentaire (UE Cp MR).

7 UE communes intéressant l'ensemble des candidats constituent le tronc commun :

Au premier semestre, trois UE abordent les niveaux moléculaire (UE1), cellulaire (UE2) et systémique (UE3) de l'étude des êtres vivants et une quatrième (UE4) porte sur les méthodes statistiques d'analyse.

Au second semestre, sont abordés des aspects plus spécifiquement associés aux problématiques de santé à travers : l'anatomie générale (UE5), le médicament (UE6), les sciences humaines et sociales et la santé publique (UE7) ainsi que la deuxième partie de l'UE3.

4 UE spécifiques à chacun des quatre concours prennent place au second semestre.

Plus **1 UE complémentaire** unique pour les 3 cursus des métiers de la rééducation.

Une partie de ces enseignements spécifiques et complémentaires est mutualisée.

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UE1

Atomes – Biomolécules – Génome - Bioénergétique – Métabolisme (10 ECTS)

UE2

La cellule et les tissus (10 ECTS)

UE3a

Organisation des appareils et systèmes (1) : bases physiques des méthodes d'exploration (6 ECTS)

UE4

Évaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé (4 ECTS)

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UE3b

Organisation des appareils et systèmes (1) : aspects fonctionnels (4 ECTS)

UE5

Organisation des appareils et systèmes (2) : aspects morphologiques et fonctionnels (4 ECTS)

UE6

Initiation à la connaissance du médicament (4 ECTS)

UE7

Santé Société Humanité (8 ECTS)

UE SPÉCIFIQUES (10 ECTS)

UE Sp1 : Filière Maïeutique

UE Sp2 : Filière Médecine

UE Sp3 : Filière Odontologie

UE Sp4 : Filière Pharmacie

UE Cp MR

Filière des Métiers de la Rééducation (10 ECTS)



CURSUS DES ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

BACCALAURÉAT

PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ (PACES)

Année de préparation aux épreuves d'admission
suivie à l'UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques

Cours Magistraux
Enseignements Dirigés
Enseignements Spécifiques
Enseignements Complémentaires aux métiers
de la rééducation

Épreuves d'admission à l'Unité de Formation en
Masso-Kinésithérapie (UFMK) de Besançon et à
l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
(IFMK) de Montbéliard. Le choix entre ces deux
sites se fait durant la hiérarchisation des vœux
d'affectation en ligne (choix en fonction des
résultats des candidats).

NUMERUS CLAUSUS

4 ANNÉES DE FORMATION

Alternance – Progressivité – Diversité

La formation conduisant au diplôme d'Etat de
masseur-kinésithérapeute est organisée en deux
cycles de quatre semestres chacun et dure quatre
années, soit huit semestres.

Le **premier cycle** apporte les enseignements
scientifiques, méthodologiques et professionnels
fondamentaux nécessaires à la compréhension
des problèmes de santé et des situations cliniques
rencontrées en kinésithérapie.

Le **second cycle**, à partir du socle de connaissances
théoriques et pratiques acquis, organise le
développement des compétences diagnostiques et
d'intervention kinésithérapique dans tous les champs
d'exercice de la profession.

La répartition des enseignements sur les quatre
années est la suivante :

- Formation théorique et pratique de 1980 heures,
sous la forme de cours magistraux (895 heures) et
de travaux dirigés (1085 heures)
- Formation à la pratique masso-kinésithérapique de
1470 heures

Le travail personnel complémentaire est estimé à
3220 heures environ.

L'ensemble, soit 6670 heures, constitue la charge de
travail de l'étudiant.

SOUTENANCE DU MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE